

ANNEXE K

ATTESTATION RELATIVE AUX TERRES

EXCÉDENTAIRES

WindVision Belgium NV

Monsieur le directeur

Interleuvenlaan 15 D

3001 Heverlee

Péronnes-Lez-Binche, le 5 novembre 2012

Concerne : valorisation des terres de stockage des chantiers de WindVision.

Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation éventuelle des chantiers de WindVision sur les communes de Gesves et de Ohey, nous garantissons que les terres excédentaires seront valorisées selon l'une des trois options suivantes :

- Valorisation directement sur la zone du chantier
- Transport sur d'autres chantiers en cours dans la région
- Stockage dans notre CET, CTA ou dans un autre CET, CTA de la Région

conformément à l'arrêté du gouvernement wallon du 14 juin 2001

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, nos plus sincères salutations.



Christophe WANTY

Administrateur délégué

Représentant de la SA Codetrav

Consultez notre site: <http://www.wanty.be>

Agréation Ministère des Travaux Publics N° 6.887 • N° d'enregistrement: 08-0093 • RPM Charleroi • T.V.A. BE N° 0401.212.289



C.B.C. N° 195-0145002-63 • IBAN BE40 1950 1450 0263 • BIC CREGBEBB
Fortis N° 271-0017345-14 • IBAN BE94 2710 0173 4514 • BIC GEBABEBB
ING N° 371-0217576-71 • IBAN BE49 3710 2175 7671 • BIC BBRUBEBB
Dexia N° 068-2272477-85 • IBAN BE89 0682 2724 7785 • BIC GKCCBEBB
Banque de la Poste N° 000-0038607-01 • IBAN BE43 0000 0386 0701 • BIC BPOTBEB1

